

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 39 (1930)
Heft: 8

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le tourisme

tel qu'il est envisagé ailleurs

On lit entre autres dans le dernier rapport de la Commission du budget des chemins de fer de Belgique :

A la section III des dépenses générales du budget du ministère des transports, il est fait mention d'une somme de 300.000 francs comme subside pour la propagande du tourisme. La commission suppose que cette somme sera mise à la disposition du Conseil supérieur de tourisme, institué par arrêté royal et placé sous le contrôle du ministre des transports. Quoique ce poste ait déjà bénéficié d'une amélioration (antérieurement il ne comportait que 100.000 francs), certains membres sont néanmoins d'avis que la somme est encore insuffisante pour faire une propagande touristique effective.

Le trafic des étrangers a pris une telle extension dans les dernières années que la question est devenue une question d'importance nationale, à laquelle le gouvernement doit accorder toute son attention. Pour la réalisation de cette idée, on demande une somme d'au moins dix millions, ce qui ne paraît point exagéré quand on constate que la Belgique est, par rapport à d'autres pays, même dans des pays qui sont moins favorisés que la Belgique et qui ne possèdent pas, notamment ses richesses de monuments et ses trésors d'art.

S'il est une industrie dont l'organisation fait partie de la vie économique nationale et dont le développement contribue dans une large mesure au bien-être général, c'est bien l'industrie touristique. Le tourisme a une influence énorme sur notre balance des paiements, attendu qu'il apporte ici de l'argent étranger, dépensé ici par des étrangers, et qu'il est, sous diverses formes, un appui précieux pour les organes de notre vie économique : hôtels, entreprises de transports, industries locales, commerces de luxe et autres, etc. Il n'est pas un métier qui ne tire profit de cette clientèle inaccoutumée. Le tourisme est de la sorte une source de gros revenus pour les budgets de l'Etat, des provinces et des communes.

Le touriste n'est pas seulement celui qui loue une chambre d'hôtel, qui a recours au restaurant, à l'automobile, au chemin de fer. Dès qu'il a passé la frontière, il devient un acheteur pour nos commerçants, pour nos industriels et il n'est pas un magasin de commerce, pas une commune de quelque importance où il ne laisse une partie de son capital.

Le touriste devient en outre un excellent propagandiste pour notre pays, pour les produits de notre sol, pour les chefs-d'œuvre de nos artistes. Comme la nation tire profit de la visite des étrangers, il est équitable qu'elle guide ses organisations touristiques et en supporte les frais.

Que l'Etat ne dise pas : c'est une affaire relevant de l'initiative privée, des hôteliers, des organisateurs de nos transports. Ceux-ci doivent certainement collaborer. Mais le bénéficiaire principal est l'Etat, par la perception des impôts sur les bénéfices commerciaux et de la taxe de luxe, par les timbres, par les billets de chemins de fer, etc.

C'est dans cet esprit et pour toutes ces raisons que votre commission demande une augmentation du crédit susmentionné.

Nos orchestres en hiver

Un hôtelier de l'Oberland bernois nous écrit sur cette question une lettre dont voici la traduction :

Il n'est pas facile aux hôteliers, cet hiver, de donner toute satisfaction à leur clientèle sous le rapport des plaisirs sportifs et des délassements de vacances, les fréquents changements de temps déjouant constamment les prévisions et troublant tous les calculs. Mais ils ont à compter avec une autre calamité encore, qui concerne spécialement la vie de société et les programmes de distractions préparées pour les hôtes. Je veux parler des musiciens de nos orchestres.

Pendant le présent hiver, beaucoup de stations de l'Oberland bernois sont en général mal desservies en artistes musiciens. Le motif en est surtout, à mon avis, la décision de l'Office fédéral du travail de ne pas laisser engager en hiver dans les hôtels que les soi-disant « orchestres suisses ». Mais depuis quelque temps les capacités de ces prétendus musiciens suisses laissent de plus en plus à désirer. Ceci est compréhensible si l'on songe qu'il s'agit d'exécutants qui auparavant, pour la plupart, n'avaient exercé leur activité que dans des salles de cinémas et qui, par conséquent, ne sont pas à la hauteur des exigences de l'hôtellerie et de sa clientèle, lesquelles veulent de bonne musique.

Il n'est pas juste du reste de présenter ces orchestres comme composés exclusivement de musiciens suisses, parce que, dans leur grande majorité et dans une proportion allant jusqu'à 80 %, ces musiciens d'orchestres suisses sont en réalité des étrangers. Je ne veux nullement critiquer leur nationalité étrangère ; mais il est extraordinaire et profondément regrettable que l'on nous interdise officiellement l'engagement de musiciens étrangers et qu'en pratique on mette à notre disposition des musiciens qui sont pour la plupart étrangers au pays. (Que celui qui peut comprendre comprenne !). Pour moi, j'en suis incapable. Peut-être mon intelligence est-elle trop bornée pour saisir toute la sagesse des prescriptions de l'autorité.

Je ne veux pas non plus m'attaquer aux musiciens comme tels, ni chercher à les déprécier, car ils sont fortement exposés au chômage, plus spécialement pendant l'hiver, et se trouvent souvent dans une situation qui n'est nullement enviable. Mais d'un autre côté c'est trop exiger de l'hôtellerie de prétendre lui faire supporter les conséquences de cet état de choses. Sa clientèle déteste absolument cette musique de cinéma et l'hôtellerie subit ici un réel préjudice. La plupart de ses hôtes, les Suisses comme les étrangers, fuient cette musique barbare et s'abstiennent de participer aux concerts et aux soirées. C'est un fait que cette situation, en certains endroits notamment, est directement propre à inspirer des inquiétudes et réclame un prompt remède. Nous avons besoin d'orchestres

qui soient à la hauteur des exigences de nos hôtes. B. A.

Note de la rédaction. — Après les observations que nous avons pu faire nous-mêmes, nous ne pouvons qu'appuyer les déclarations de notre correspondant. Leur bien fondé est prouvé du reste par les lettres que nous avons reçues de nombreuses stations d'étrangers et même de villes, où les circonstances créées par les organes compétents empêchent de trouver de bons artistes musiciens en quantité suffisante. Les répercussions de cet état de choses sur l'hôtellerie sont vivement regrettables ; elle en souffre économiquement d'une manière directe et elle en souffre aussi dans sa réputation. Les organes de la S. S. H. ne perdent pas de vue cette affaire et étudieront avec attention les plaintes qui leur seront formulées à ce sujet.

La route du Sanetsch

Si l'on jette les yeux sur une carte pour automobilistes, on est frappé de constater que la chaîne de hautes montagnes séparant l'Oberland bernois du Valais n'est traversée que par une seule route praticable aux automobiles, celle du Grimsel, à l'extrémité orientale de la vallée du Rhône. La percée plus centrale du Loetschberg ne concerne que le chemin de fer et n'a rien de pratique en Valais qu'à Brig. Les cols actuels de la Gemmi, du Ravi et du Sanetsch ne sont guère que des chemins muletiers. Du Grimsel au Léman, la montagne est donc, pour le trafic automobile, un mur infranchissable.

On comprend dans ces conditions le mouvement qui a pris naissance en Valais en faveur de la construction d'une route carrossable traversant cette muraille et permettant de passer directement dans l'Oberland bernois. Deux projets ont été mis en présence, celui du Ravi et celui du Sanetsch.

En novembre 1928, les communes de Sion, Savèze et Conthey demandèrent au gouvernement valaisan d'élaborer un projet de route par le Sanetsch, de se mettre en relations à ce sujet avec le gouvernement bernois et d'examiner la question de la subvention fédérale à attendre. De leur côté, mais en octobre 1929 seulement, les communes bernoises de Lauenen, Gsteig et Gstaad-Saenen (Gessenay) prièrent à leur tour le gouvernement d'étudier le projet de route à travers le Sanetsch (Senin) et de prendre contact à cet effet avec le gouvernement du Valais. La correspondance officielle entre les deux gouvernements cantonaux est récente ; c'est le Valais qui en a pris l'initiative.

La route commencerait à une altitude de 800 mètres, à Granois, dans la commune de Savèze. Elle monterait au Sanetsch, qu'elle franchirait à une altitude de 2334 mètres, puis redescendrait sur Gsteig, à 1930 mètres. Deux tiers du tracé se trouvent en territoire valaisan et un tiers en territoire bernois. La route aurait quatre mètres de largeur et par endroits un peu plus. Les frais de construction sont dévisés

à trois millions de francs. A cause de l'importance stratégique de la route, on compte sur une forte subvention fédérale.

Le choix du Sanetsch semble préférable, parce que ce col est le moins élevé de ceux de la région. En second lieu, il est favorablement situé au point de vue des communications locales et régionales. La contrée Sion—Conthey—Savèze, comme nous l'avons dit plus haut, se trouverait directement reliée à l'Oberland bernois. Par le col du Pillon, elle le serait à la vallée vaudoise des Ormonts et par la route des Mosses au Pays d'Enhaut et à la Gruyère fribourgeoise. De la Gruyère, on pourrait du reste aussi simplement remonter la vallée de la Sarine par Château-d'Oex et Gessenay, qui conduit précisément au Sanetsch. Une route du Ravi ne donnerait pas ces communications commodées avec Vaud et Fribourg.

Il est superflu, étant donné le développement du trafic automobile, de relever l'importance économique de la route projetée, qui rendrait de précieux services aux populations de toute la région de Sion comme à celles de plusieurs vallées alpines.

Mais nous estimons — et c'est à ce titre qu'elle nous intéresse — que la réalisation du projet serait non moins avantageuse du point de vue touristique. Les stations d'étrangers de Gstaad, de Château-d'Oex et de la Gruyère en tireraient certainement un sensible profit pendant la saison d'été, de même que celles de toute la partie occidentale de l'Oberland bernois, d'où l'on n'aurait plus besoin de faire le détour du Grimsel ou du bout du Léman pour passer en automobile dans la vallée du Rhône.

Au Tessin

On écrit du Tessin à la Feuille d'avis de Montreux :

La saison du printemps s'annonce assez bonne pour Lugano et Locarno, en tous cas meilleure qu'en Italie, où presque tous les hôteliers se plaignent de la disette touristique. Nous n'aurons peut-être pas une saison extraordinaire, car on s'attend à un déchet de la part des touristes allemands qui forment une partie très importante de la clientèle touristique du canton du Tessin ; mais nous aurons toujours la fidèle clientèle des Confédérés qui assurent, on peut le dire, l'essor de notre industrie hôtelière.

A propos d'industrie hôtelière, le *Corriere del Ticino*, de Lugano, vient de lancer un cri d'alarme contre le danger de la multiplication des petites pensions à Lugano et à Locarno. En effet, depuis quelques années, les environs de ces deux centres sont infestés par une vraie champignonnière de petites pensions qui, la plupart du temps, après une année ou deux, tombent en faillite ou doivent fermer leurs portes. Il y a des gens, en Allemagne surtout et en Suisse allemande, qui s'imaginent que le canton du Tessin est le pays de Cocagne où il suffit d'ouvrir un magasin ou une pension pour faire fortune ! Fort de cette illusion, on vient au Tessin, on loue une maison,

JOHNNIE WALKER



Born 1820
— Still
going Strong

JOHNNIE WALKER'S
BLACK LABEL WHISKY
ist garantiert 12-jährig

Alleinige Generalvertreter für die Schweiz:
HUGUENIN A.-G., LUZERN

Le fournisseur d'hôtels est en danger

d'être dépassé par la concurrence s'il ne fait pas de la publicité.

Prix Frs. 3.75

NOUVEAUTÉ ARAM

Le meilleur aiguiseur
à couteaux ordinaires et inoxydables

ARAM donne un tranchant parfait sans user la lame. Très pratique pour hôtels, pensions, restaurants. En vente dans les principaux magasins de coutellerie et quincaillerie.

Seuls fabricants:
Fab. Arts, Dépar. Aram — Genève.

HOTEL

Ein grösseres Objekt von zirka 35-40 Betten, erstklassig eingerichtet mit Licht, fließendem Wasser, sonnigste Lage am Orte, ist in einem erstklassigen Höhenkurort Graubündens zu verkaufen. Nur kapitalkräftig. Interessenten belieben Anfragen zu richten unter Chiffre OF 265 Ch an Orell Füssli-Annoncen, Chur.

A remettre à Genève

Pension Famille et d'Etrangers

30 pièces, chambres de bains, eau courante, chauffage central, capital nécess. Frs. 30.000.—, Charles Lecoultré, régiss., Croix d'Or 29, Genève.

Zu verkaufen wegen Krankheit des Eigentümers

HOTEL

an gutem Kurort in Graubünden. 75 Betten, günstige Lage, solid gebaut, confort. Günstiger Preis bei Anzahlung v. mind. Fr. 60.000.—, Off. unter Chiffre BE 2256 an Hotel-Revue, Basel 2.

HOTEL'S

Jahres- und Saison-Geschäfte

vermittelt
die führende, seit über 25
Jahren bestehende Spezial-
und Vertrauens-Firma:

G. Kuhn, Zürich

Hotel-Immobilien
56 Bahnhofstrasse 56

Feinste Referenzen Strengste Diskretion

Occasion exceptionnelle!

Pour cause de santé à vendre

L'Hôtel du Cerf

à Tramelan-Dessus, situé au centre du village. Pour tous renseignements s'adresser à Monsieur R. Barbate, propriétaire. Entrée en jouissance le 1er mai ou date à convenir.

National-Kassen (occ.)

verkauft mit aller Garantie. Reparaturen schnell u. zuverlässig. Eigene Papierschneiderei für Kassenrollen. Retournahme der Holzkerne. Rollenbestellung. M. SING, Kiosbachstrasse 15, Zürich. Telefon Limmat 4512.

Hotel

infolge Krankheit

zu verkaufen

18 Betten, Jahresbetrieb. Für tüchtige Leute gutes Geschäft. Grosser Vereinsaal etc. Anfragen unter Chiffre L E 2239 an die Hotel-Revue, Basel 2.

Tessin!

PENSION mit über 20 Betten, grossem Garten und Aussicht, 1 Stunde od. Lugano, umstandener, billiger Preis. In Gelegenheit. Anfr. unter „Lugano“ an Orell Füssli-Annoncen, Bern.

Ausflugs- und Luftkurort bei Lugano

HOTEL-PENSION

21 Betten, gediegene Einrichtung, wunderbare Aussicht, für junge strebsame Leute passend, mit ca. Fr. 40.000.— Anzahlung zu verkaufen. „La Fiducia“, Arztbächer & Co., Lugano, Palazzo Dogana.

Excellente

PENSION à remettre

à Vevey, de 18 chambres, existant depuis 15 ans. Prix 12.000 Fr. Affaire unique, chef de cuisine ou gouvernante. Offres sous chiffre M. M. 2252 à la Revue Suisse des Hôtels, à Bâle 2.

Zu übergeben od. verkaufen gutgelegene, vollständig eingerichtete

Pension

Walliser Alpen, Kurort 1500 m. Off. an P. 677 S. Publicitas Sitten.

CHAMPAGNE GEORGE GOULET, REIMS

LE PRÉFÉRÉ DES CONNAISSEURS

Agents généraux pour la Suisse:
RENAUD Frères - Bâle - Zurich - St-Moritz

Hotel Bellevue Mauborget

sur Grandson. — La société anonyme propriétaire de l'hôtel, cherche locataire localitaire pour durée et conditions à convenir. Entrée de suite. Adr. offres à Mr. L. Duvoisin, not., à Grandson.

Hotel-Verpachtung

Der Betrieb des Hotels mit einer grösseren bewirtschafteten Diele im Neubau des Württ. Sparkassen- und Giroverbands, gegenüber dem Hauptbahnhof, am Hindenburgplatz in Stuttgart

ist pachtweise zu vergeben. Das Hotel wird voraussichtlich 143 Betten enthalten, seine Fertigstellung ist bis etwa 1. Juni 1931 in Aussicht genommen.

Die vorläufigen Pachtbedingungen und Pläne können vom Württ. Sparkassen- u. Giroverband in Stuttgart, Kanzleistr. 34, gegen vorherige Einsendung von 12 RM. bezogen werden. Angebote sind bis

spätestens 15. März 1930

mit der Aufschrift „Hotelverpachtung“ einzureichen. Bewerber, deren persönliche Vorstellung gewünscht wird, werden besonders eingeladen.

Stuttgart, den 15. Februar 1930.

Württ. Sparkassen- und Giroverband
Kanzleistrasse 34.

Hôteliers

Avant de faire vos commandes, consultez les annonces de votre Organe officiel — C'est

voire intérêt